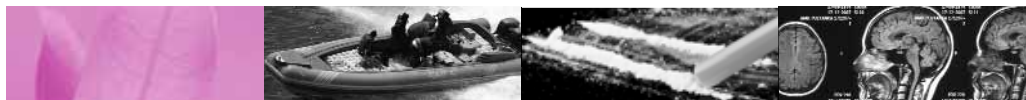


2



L'offre de cocaïne

L'offre de cocaïne

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la zone de production de la coca, matière première de la cocaïne, est principalement circonscrite à trois pays : la Colombie, le Pérou et la Bolivie. D'après l'ONUDC, la production mondiale annuelle de cocaïne s'élèverait à plus ou moins un millier de tonnes, un niveau stable depuis une dizaine d'années, bien que la répartition entre ces trois pays fluctue au gré des politiques anti-drogues initiées par les États-Unis. En Colombie, le vaste plan pour lutter contre le narcotrafic a effectivement permis de faire reculer la production. Toutefois, cette baisse est compensée par une augmentation de la production au Pérou, en passe de détrôner la Colombie, et en Bolivie, pays qui a autorisé en 2005 une culture réglementée de la coca.

Si l'Amérique du Sud garde le monopole productif, le commerce et la consommation de cocaïne se mondialisent avec le développement du marché européen, qui est presque aussi important aujourd'hui que le marché nord-américain, tandis que les routes du trafic affectent notamment de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.

En 2011, selon des données encore provisoires, 11 t de cocaïne ont été interceptées lors des saisies effectuées sur le territoire français, ce qui en fait le deuxième produit incriminé, très loin derrière les saisies de cannabis (54 t, herbe et résine confondues). Toutefois, le volume de cocaïne saisi est sujet à de fortes variations et, après le pic de l'année 2006, 2011

constitue un record historique en termes de saisies de cocaïne. Il est important de rappeler que ces saisies traduisent avant tout l'activité policière et douanière et ses fluctuations, mais permettent aussi d'appréhender la diversification des voies d'entrée de la cocaïne sur le territoire français.

La cocaïne et le crack constituent les troisième et quatrième produits impliqués dans les interpellations pour trafic et usage-revente, très loin derrière le cannabis et un peu après l'héroïne. La forte progression de ces interpellations et des saisies depuis une dizaine d'années confirme l'enracinement du deal de cocaïne en France, sous diverses formes.

En métropole, le trafic de cocaïne se structure principalement autour de trois grands types d'organisations : des réseaux liés au grand banditisme, qui vendent le produit en gros ; des réseaux structurés de semi-grossistes dans les banlieues des villes et les rassemblements festifs ; et des réseaux de microtrafic, les plus nombreux, peu structurés et soutenus par un ou deux usagers-revendeurs avec une clientèle restreinte.

Les réseaux liés au grand banditisme sont minoritaires en France mais déterminants dans la chaîne de distribution de la cocaïne, car ils importent de grandes quantités. Les réseaux des cités, qui s'apparentent à des semi-grossistes, sont assez proches de l'organisation du grand banditisme mais incluent une dimension ethnique ou familiale. Une majorité d'entre eux a déjà une longue expérience dans le trafic de

cannabis et tend à élargir ses activités à la cocaïne, plus rémunératrice. Leurs motivations sont purement mercantiles et leur « terreau social » facilite le contact avec les clients, issus des milieux populaires où l'usage de cocaïne augmente. La convergence croissante des voies d'acheminement du cannabis et de la cocaïne pourrait profiter à ce type d'organisation, qui continuerait à se développer. Enfin, la troisième grande modalité est constituée par les micro-réseaux. Ils sont animés le plus souvent par des usagers de cocaïne soucieux de s'approvisionner à moindre coût et que l'appât du gain peut conduire à alimenter une petite clientèle. Ces réseaux s'approvisionnent volontiers hors des frontières françaises (Pays-Bas, Espagne, etc.) et contribuent à la forte disponibilité du produit, y compris dans les zones rurales et périurbaines.

Le prix moyen du gramme de cocaïne en métropole s'élève en 2011 à environ 60 euros. Sa nette diminution depuis vingt ans (80 euros en 2000, 150 euros en 1990) confirme la plus grande disponibilité de la cocaïne, découlant notamment de la réorientation d'une partie de la production mondiale vers l'Europe.

En 2010, le chiffre d'affaires issu de la vente au détail de la cocaïne en France s'élèverait à 902 millions d'euros. Ce montant correspond à un volume d'environ 15 t de cocaïne (dosée à 30 %). Considérant que le produit arrivant sur le sol européen a un taux de pureté de 70 %, ce sont près de 6 t de cocaïne qui seraient importées pour le

marché français et 9 t de produits de coupe qui y sont ajoutés. Comme pour tout produit illicite, cette estimation doit être interprétée avec prudence car elle repose sur de nombreuses hypothèses. Il semble néanmoins que le marché de la cocaïne soit en valeur aussi important que celui du cannabis (832 millions d'euros en 2005), avec un volume de produit bien moindre, grâce à l'écart de prix entre ces deux produits.

Les analyses effectuées par les services répressifs et le dispositif SINTES montrent que la teneur en cocaïne pure varie sensiblement selon les échantillons collectés. La concentration moyenne se situe autour de 20 % à 30 %, alors que celle du crack, toujours supérieure à la forme poudre, atteint de 48 % à 72 %. Depuis la fin des années 1990, la part des saisies de cocaïne fortement dosée (> 70 %) a diminué alors que celle des saisies de cocaïne faiblement dosée (< 30 %) a progressé. Les doses de cocaïne sont coupées avec des adultérants (principalement des substances médicamenteuses) et des diluants (surtout des sucres) : les premiers comptent pour la moitié du poids total vendu au consommateur, les seconds pour 20 % à 30 %. Les produits de coupe le plus souvent utilisés sont le lévamisole, la phénacétine et la caféine. Depuis quelques années, la tendance est à une diminution de la part des échantillons pour lesquels la cocaïne est la seule substance active et à une hausse du nombre de produits de coupe associés.

2.1 Géopolitique de la cocaïne

Michel Gandilhon

Jusqu'à la fin des années 1990, l'économie de la cocaïne ne possédait qu'une dimension régionale n'affectant quasiment que le continent américain. Si, en matière d'offre, la réalité n'a pas changé avec le monopole productif exercé par l'Amérique du Sud, la relative saturation puis la stagnation du marché des États-Unis [192] a incité les organisations criminelles investies dans la production et le trafic de cocaïne à réorienter les flux de production en direction de l'Europe occidentale. Aujourd'hui, le Vieux Continent est en passe de détrôner les États-Unis pour devenir le premier marché de consommation au monde. Selon les estimations de l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), en 2009, la valeur en dollars du marché européen s'élèverait à 33 milliards contre 37 pour les États-Unis [192], pour respectivement 123 et 157 t de cocaïne. Ces montants, compte tenu des saisies, représentent un peu plus de la moitié de la cocaïne consommée dans le monde. C'est donc à une véritable mondialisation du marché et du trafic qu'on assiste aujourd'hui. La totalité des continents de la planète est

concernée, y compris l'Afrique, qui s'insère de plus en plus, elle aussi, dans l'économie-monde de la cocaïne. Pour atteindre un marché européen en pleine croissance, les organisations transnationales en charge du trafic diversifient les routes d'approvisionnement afin d'échapper aux dispositifs répressifs mis en place par l'Union européenne sur la façade atlantique et passent de plus en plus par l'ouest du continent africain.

AU COMMENCEMENT ÉTAIENT LES ANDES

Au contraire du pavot, plante à la base de la production d'héroïne, dont la culture se retrouve sur les quatre continents, le cocaïer s'épanouit aujourd'hui principalement dans trois pays andins d'Amérique du Sud : le Pérou, la Bolivie et la Colombie. Cette région du monde est la seule où se déploie la feuille de coca, matière première à partir de laquelle le chlorhydrate de cocaïne est produit (voir chapitre 1). Selon le rapport publié en 2011 par l'ONUDC [193], la production mondiale de cocaïne s'élèverait à 865 t annuelles. La Colombie demeure le

premier producteur mondial (450 t), talonnée de plus en plus près par le Pérou (302 t), devant la Bolivie (113 t). En dix ans, malgré la politique dite de « guerre à la drogue » menée par les Nations unies et sa déclinaison sud-américaine, la production globale est restée relativement stable pour tourner autour de 1 000 t.

Ce qui a changé au cours de la dernière décennie, ce sont les ordres de grandeur qui distinguent les trois pays andins. En effet, alors que l'effort répressif porté sur la Colombie à la fin des années 1990 (voir encadré) a abouti à une réduction de la production dans ce pays, la hausse de celle du Pérou et de la Bolivie l'a largement compensée. Ces deux pays deviennent ainsi au fil des ans des producteurs importants de cocaïne alors qu'ils avaient longtemps été subordonnés, dans la division régionale du travail, au rôle de fournisseur de matière première (feuilles de coca et pâte-base) pour les laboratoires implantés sur le sol de la Colombie [112].

Des problèmes non résolus en Colombie

Les premiers effets paradoxaux de la politique des États-Unis, destinée à briser la chaîne de production de la cocaïne en empêchant la pâte-base d'arriver dans les laboratoires colombiens, se font sentir dès le début des années 1980. Ainsi, par un effet de vases communicants, la Colombie s'est mise à cultiver massivement la coca sur son territoire tandis que, dans un second temps, la Bolivie et le Pérou, privés de débouchés pour leurs produits, se mettaient aussi à fabriquer eux-mêmes de la cocaïne.

Ces phénomènes ont favorisé dans toute la région le renforcement d'acteurs

criminels et politiques importants, susceptibles de défier largement des États traditionnellement faibles. En Colombie, notamment, l'essor des plantations de coca a permis à la guérilla d'inspiration stalinienne des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), qui végétait dans une marginalité politique certaine depuis leur fondation au début des années 1960, de monter en puissance en s'éri-geant en protectrice des plantations exploitées notamment par les petits paysans, s'investissant ensuite progressivement à tous les stades du processus de production de cocaïne [83]. À leur apogée, à la fin des années 1990, les plantations de coca en Colombie atteignaient près de 160 000 ha [193], permettant d'alimenter largement les laboratoires fabriquant le chlorhydrate. Face à la montée en puissance des FARC tout au long des années 1990, se créeront en réaction des groupes paramilitaires, les AUC (Autodéfenses unies de Colombie), qui se financeront eux-mêmes en ayant recours à la production de cocaïne. Ils s'investiront d'autant plus dans ce secteur que la défaite du cartel de Medellín – la principale organisation criminelle assurant l'exportation de la cocaïne vers les États-Unis –, au début des années 1990, lancé dans une guerre frontale contre l'État colombien, laissait un vide qui sera comblé par d'autres groupes comme les paramilitaires, et surtout les cartels mexicains. Grâce aux milliards de dollars du Plan Colombie, destinés au renforcement de l'armée colombienne et à la restauration du monopole de la violence étatique (voir encadré), l'État colombien a retrouvé une certaine autorité en dépit d'une criminalité liée aux bandes armées toujours persistantes. Malgré les accords récents de démobil-

sation signés entre les paramilitaires et l'État colombien et en dépit des défaites militaires importantes infligées aux FARC, la situation en Colombie demeure extrêmement inquiétante.

On estime ainsi que les groupes paramilitaires rassemblent encore une dizaine de milliers de membres [86], tandis que les FARC mobilisent entre 6 000 et 9 000 combattants. Tous ces acteurs se livrent, encore aujourd'hui, à des guerres acharnées pour le contrôle des routes d'exportation de la cocaïne, notamment vers la côte pacifique, produisant des morts par milliers et des réfugiés par centaines de milliers¹⁵. En outre, dans certaines villes

du pays, la défaite des grands cartels a laissé place à des organisations plus petites et plus souples, les *cartelitos*, qui se sont placées en partie sous la coupe des grandes organisations mexicaines assurant l'exportation de la cocaïne vers le grand marché nord-américain. Ces « petites » organisations sont un facteur du regain d'homicides depuis quelques années, comme par exemple dans la ville de Medellin. Alors que le taux d'homicides par habitant avait diminué pour se situer aux environs de 80 pour 100 000 habitants pendant les années qui ont suivi la défaite de Pablo Escobar en 1993, en 2010, celui-ci atteint 94 pour 100 000, soit

Le Plan Colombie

Le plan Colombie a été conçu par les États-Unis et l'État colombien, à la fin des années 1990, sous l'administration du président de la République conservateur Andrés Pastrana et signé officiellement le 13 juillet 2000. L'ambition de ce plan était d'aider le gouvernement colombien à lutter contre le narcotrafic de cocaïne, facteur majeur de déstabilisation d'un État qui se trouvait à l'époque au bord de l'effondrement du fait de l'ampleur des mouvements armés (guérillas, organisations paramilitaires, organisations criminelles) investis d'une manière ou d'une autre dans l'économie de la cocaïne. Sur l'objectif d'éradiquer la coca, notamment par le biais des fumigations aériennes, le plan peut se prévaloir de résultats certains (en dix ans, les superficies de coca ont diminué de près de 60 %, tandis que les saisies de cocaïne triplaient [192]). De même, le volet stratégique, fondé sur une coopération militaire importante, fut une réussite. En effet, grâce à l'aide américaine de près de un milliard de dollars par an, l'armée colombienne a été largement modernisée, ce qui lui a permis de remporter des succès, probablement décisifs, sur les mouvements armés, dont les FARC. Du côté américain, la coopération avec l'État colombien a permis d'accroître l'influence étasunienne dans le pays par le biais de l'envoi de centaines de conseillers militaires et le déploiement de compagnies de sécurité privées. Cette coopération, en dépit des protestations de l'Équateur et du Venezuela, et dans une moindre mesure du Brésil, s'est même renforcée depuis 2009, avec le droit accordé aux forces armées américaines d'utiliser trois bases terrestres, deux bases aériennes et deux bases maritimes sur le sol colombien.

15. Sur la guerre menée dans le département du Narino, bordant l'océan Pacifique, entre les FARC, les paramilitaires et l'armée, voir Renaudat C. et Taillefumier V., *Les Tribulations d'un gramme de coke*, Paris, Florent Massot, 2011, 286 pages.

un niveau qui se rapproche de la période critique des années 1990¹⁶. Cette situation a conduit le nouveau président de la République, Juan Manuel Santos, élu en 2010, à critiquer la dimension exclusivement répressive de la lutte contre le narcotraffic pour mettre en avant les soubassements sociaux de la guerre qui déchire son pays, et notamment l'inégale répartition des terres qui caractérise les campagnes de Colombie.

Dissémination en Bolivie et au Pérou

En Bolivie, l'arrivée au pouvoir en 2005 d'Evo Morales, un syndicaliste investi dans la défense des petits paysans producteurs de coca, est venu également troubler l'ordonnement fragile de la politique américaine de la « guerre à la drogue ». Ainsi le gouvernement indigéniste¹⁷ a-t-il reconnu la coca, au nom des traditions millénaires de consommation de la plante dans l'aire andine, et autorisé une production légale destinée à favoriser l'épanouissement d'une filière industrielle construite autour de la plante, notamment dans le secteur pharmaceutique. La coca a même été reconnue dans l'article 385 de la nouvelle Constitution adoptée par référendum en 2008 : « *L'État reconnaît la coca originaire et ancestrale comme patrimoine culturel, ressource naturelle renouvelable de la biodiversité de Bolivie, et facteur de cohésion sociale. La revalorisa-*

tion, la production, la commercialisation et l'industrialisation seront régies par la loi. » [152]. La loi bolivienne prévoit donc une culture légale de la plante, sur une superficie qui ne doit pas excéder théoriquement 12 000 ha. Cependant, depuis quelques années, la maîtrise de la situation semble échapper de plus en plus au gouvernement. Certains producteurs ne respectent pas les quotas légaux de production et tendent à agrandir leurs superficies, notamment au détriment des réserves indiennes. Une partie des récoltes sont transformées en pâte-base, laquelle finit dans les laboratoires des narcotrafiquants et des bandes criminelles. Ainsi, depuis 2000, les superficies illégales de coca ont plus que doublé en Bolivie, passant de 15 000 à près de 31 000 ha, tandis que sur la même période la production de cocaïne passait de 43 à 113 t [193].

Le processus est similaire au Pérou, où les superficies de coca et la production de cocaïne repartent à la hausse depuis dix ans sur fond de réactivation de la guérilla maoïste du Sentier lumineux – responsable d'une guerre civile qui, entre 1980 et 2000, avait provoqué la mort de près de 70 000 personnes dans le pays – lequel finance une bonne partie de ses activités grâce au trafic de cocaïne [118]. En outre, il semble que le plus puissant cartel mexicain, le cartel de Sinaloa, soit désormais bien implanté dans le pays où il financerait des groupes armés à la frontière avec l'Équateur¹⁸. La concentration des

16. AFP International, « Les gangs de Medellín n'en finissent pas de s'affronter », 20 août 2010. Au début des années 1990, au paroxysme de la guerre entre l'État colombien et les cartels, le taux d'homicides atteignait dans les trois grandes villes du pays (Cali, Medellín et Bogota) 120 pour 100 000 habitants. À titre de comparaison, le taux d'homicide en France s'élève à un peu moins de 1 pour 100 000 habitants.

17. L'indigénisme désigne en Amérique andine les mouvements politiques et sociaux qui souhaitent défendre l'héritage culturel et les traditions des populations originaires des grandes civilisations précolombiennes.

18. AFP international, « Pérou et Équateur luttent contre les tentacules du cartel de Sinaloa », 7 janvier 2011.

efforts des États-Unis sur la Colombie a donc favorisé la réémergence de la narcocriminalité en Bolivie et au Pérou et son essaimage en Equateur et au Venezuela.

VERS LE MARCHÉ EUROPÉEN

Essor de la route africaine

Le trafic de cocaïne vers l'Europe emprunte trois grandes routes (voir cahier des illustrations). La route dite du nord, qui part des Caraïbes via l'archipel des Açores pour atteindre les grands ports du nord de l'Europe comme Rotterdam et Anvers ; la route dite du centre, qui part d'Amérique du Sud, et notamment du Venezuela, et passe par le Cap-Vert, Madère et les Canaries, et enfin la route africaine, laquelle est apparue récemment [63]. Depuis le début des années 2000, l'Afrique de l'Ouest constitue une zone de transit pour la cocaïne acheminée vers le Vieux Continent, notamment via l'Espagne, qui est la principale porte d'entrée de la cocaïne en Europe, afin de contourner les dispositifs de sécurité mis en place par l'Union européenne. L'Afrique de l'Ouest – notamment la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Liberia – est ainsi devenue une zone de rebond et de stockage pour les trafiquants latino-américains, qui acheminent la cocaïne par bateau et de plus en plus par avion, en utilisant de petits aéronefs transportant des chargements de moins d'une tonne [146].

Selon l'ONU DC [192], le phénomène a atteint un pic en 2007, avec 47 t de cocaïne destinée au marché européen transitant par l'Afrique occidentale. Si,

depuis cette date, il semble que le phénomène soit moins intense, il n'en reste pas moins qu'une vingtaine de tonnes, destinées au Vieux Continent, a transité en 2009 par l'Afrique centrale et occidentale. Une fois arrivée en Afrique de l'Ouest, la cocaïne est réacheminée vers l'Europe en utilisant trois grandes voies.

Outre la voie maritime, par le biais de flottilles commerciales (conteneurs) ou privées, le trafic aérien est utilisé, notamment via le trafic dit de « fourmis », par des personnes ingérant des boulettes de cocaïne ou la transportant tout simplement dans leurs bagages. Il s'agit actuellement du vecteur qui fait l'objet de la majorité des saisies de cocaïne, même si les quantités interceptées sont faibles. Depuis quelque temps, il semble que le vecteur terrestre se développe également, notamment en longeant la côte atlantique par la Mauritanie et le Maroc ou en utilisant l'hinterland (arrière-pays) continental.

Une zone grise profitable aux trafiquants

Comme en Amérique latine, le crime organisé trouve un contexte favorable dans une grande partie de l'Ouest africain où les facteurs géographiques et environnementaux se mêlent aux données historiques et politiques caractérisées dans la totalité des pays africains de la région par une faiblesse des institutions politiques, marquées le plus souvent par la corruption et la pauvreté. Les trafiquants de cocaïne savent profiter de la véritable zone grise¹⁹ que forme cette région, qui englobe l'est de la Mauritanie,

19. « Zone de non-droit où la souveraineté de l'État ne s'exerce plus réellement et où des puissances criminelles, vivant de la guérilla, du terrorisme et/ou de trafics illicites (souvent les trois ensembles) exercent la réalité du pouvoir. » Gauchon P. et Huissoud J. M., Les 100 Mots de la géopolitique, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2008, 128 pages.

le nord du Mali, le Niger et le sud de l'Algérie. Cet immense espace recouvert par le Sahel et le Sahara est une zone quasi désertique, lieu de prédilection des contrebandiers d'armes, des trafiquants d'êtres humains, voire des combattants islamistes tels que ceux d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Ce territoire du chaos, délaissé par des États eux-mêmes extrêmement faibles, s'avère propice au transit de drogues. L'actualité récente l'atteste puisque, en novembre 2009, le nord-est du Mali a été le théâtre d'une opération encore exceptionnelle mais spectaculaire : l'atterrissage clandestin d'un Boeing 727, en provenance du Venezuela, transportant une dizaine de tonnes de cocaïne, disparues ensuite dans la nature.

La gouvernance politique des différents États de la région est bien évidemment affectée par tous ces phénomènes sous la forme, le plus souvent, de la corruption par les groupes criminels des fonctionnaires des États à travers lesquels transite la cocaïne. Le dernier exemple connu remonte à mars 2010 avec l'arrestation pour trafic de drogues de onze hauts fonctionnaires gambiens [146]. Cette corruption couplée à l'impuissance des institutions étatiques explique probablement la faiblesse des saisies, lesquelles ne représenteraient en 2009 que 1 % du total de la cocaïne qui traverse la région [192]. En mars 2009, la Guinée-Bissau – dont l'archipel des Bissagos, situé au large du pays, est devenu un hub (plateforme) pour le transit de drogues – a fourni une illustration grandeur nature des risques de délitement des États avec le

véritable « narco-règlement de comptes » qui s'est déroulé lors de la tuerie organisée entre le président de la République, Joao Bernardo Viera, et son chef d'état-major, Tagmé Na Waié [63].

Émergence de nouveaux groupes criminels

Comme les États-Unis avec le Mexique, les pays européens, notamment lors d'un G8 élargi des ministres de l'Intérieur²⁰ organisé à Paris en mai 2011, ne restent pas indifférents devant ce qui est en train de se passer dans cette zone du monde où par ailleurs certains États de l'Union européenne, comme la France, exercent, du fait de leur passé colonial, une influence politique et économique certaine (voir encadré ci-après). En outre, l'Europe, en tant que second marché de la cocaïne dans le monde, est bien évidemment affectée par le développement mondial du trafic de cette substance, et pas seulement en termes de santé publique. Celui-ci favorise en effet sur son sol l'essor de groupes criminels susceptibles de menacer l'ordre public. La nouvelle « narco-économie-monde » tend à reconfigurer le paysage intérieur du crime organisé, en permettant à certains acteurs, anciens et nouveaux, de connaître une nouvelle vigueur : mafia comme la 'Ndrangheta en Italie, premier importateur de cocaïne en Europe via ses connexions en Colombie où elle est implantée [158] ; groupes criminels colombiens et, de plus en plus, mexicains, mettant en place en Espagne des laboratoires de seconde extraction de

20. Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis, Ghana, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Russie, Saint-Domingue, Sénégal.

cocaïne [63] ; bandes criminelles composées d'importateurs de résine de cannabis et en reconversion vers la cocaïne comme en France. À tous ces acteurs s'ajoutent aussi les organisations criminelles d'origine balkanique, spécialisées notamment dans l'importation d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Les structures comme Europol en charge de la répression du trafic font état de l'émergence d'une route des Balkans de la cocaïne. Celle-ci, à l'instar de ce qui se passe pour l'Afrique, profiterait de la faiblesse des gouvernances étatiques dans cette région de l'Europe pour contourner le hub espagnol de mieux en mieux surveillé [63]. Quoi

qu'il en soit, la forte chute des saisies de cocaïne enregistrée en Europe depuis quelques années – 53 t en 2009 contre 120 t en 2006 [192] –, dans un contexte où la demande est encore dynamique, est un indicateur de la capacité de l'offre à se frayer de nouvelles voies d'accès en direction des consommateurs, échappant à la vigilance des services répressifs.

Le dispositif français de lutte contre le trafic international de cocaïne

Face à la mondialisation du trafic de cocaïne, la France et des pays de l'Union européenne ont mis en place, à partir de l'année 2007, un dispositif de lutte international contre le trafic transnational de cocaïne, auquel participent les États-Unis. Celui-ci est fondé sur la coopération internationale et notamment européenne via le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operations Center for narcotics*, centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants), installé à Lisbonne et le CECLAD-M (centre de coordination pour la lutte anti-drogue en Méditerranée) dont le siège est à Toulon. Ces deux structures accueillent des officiers de liaison en provenance des pays de l'Union européenne ainsi que des agents anti-drogue américains et africains, en vue du partage et de la mise en commun des renseignements relatifs à la criminalité organisée. En outre, l'OCRIS (Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants) déploie son activité à l'échelle internationale via l'envoi en mission de fonctionnaires dans les pays de production et de transit de la cocaïne afin d'établir des liaisons opérationnelles avec les services étrangers de lutte antidrogue.

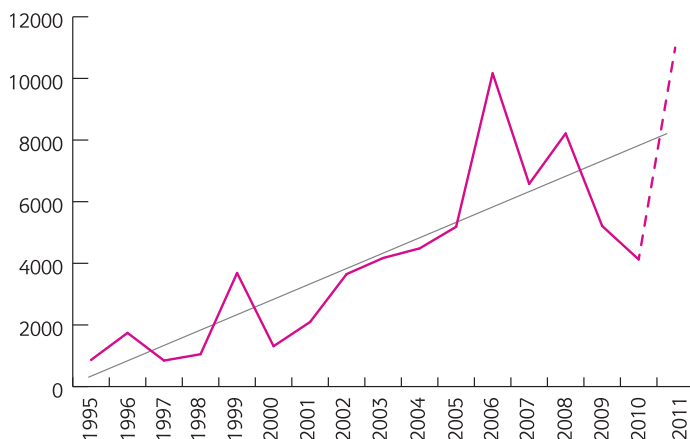
2.2 Les trafics de cocaïne en France

Michel Gandilhon

Depuis dix ans, à mesure du développement des consommations de cocaïne²¹ en France, la physionomie de l'offre s'est considérablement modifiée. À la diversification sociale de l'usage a répondu celle des filières de trafic. Désormais, des cités

périphériques des grandes agglomérations aux centres-villes huppés, l'offre de cocaïne est portée par une grande variété d'organisations, intégrant aussi bien des réseaux relevant du grand banditisme que des réseaux d'amateurs.

Figure 1 - Quantités de cocaïne saisies en France entre 1995 et 2011 (en kg)



Note : les données 2011 sont des données encore provisoires.

Source : OSIRIS (OCRTIS)

21. Ce chapitre ne traitera que des trafics de chlorhydrate de cocaïne. S'il existe aussi des trafics de crack, ceux-ci sont extrêmement localisés et minoritaires compte tenu des caractéristiques des usagers de ce produit. Quant au free base, il s'agit d'un produit autofabriqué par les usagers, qui ne donne pas lieu à des reventes sur des marchés.

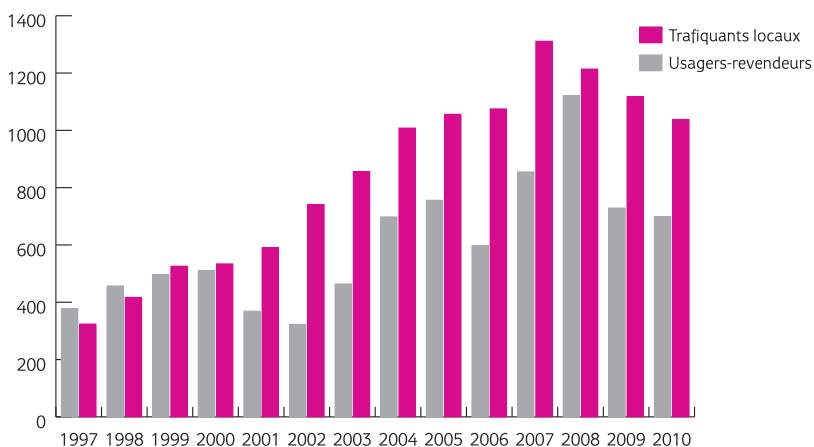
ÉVOLUTION DES SAISIES ET INTERPELLATIONS POUR TRAFIC DE COCAÏNE

L'hétérogénéité de l'offre est favorisée par la croissance de la disponibilité de la cocaïne sur le territoire français. Si les saisies réalisées par les services de police, des douanes ou de la gendarmerie ne donnent qu'une image partielle de la réalité de l'offre – la France est aussi un pays de transit et toute la cocaïne saisie n'est pas destinée exclusivement au marché intérieur (voir chapitre 2.1) –, il n'en demeure pas moins que, à leur aune, il est possible de dégager les grandes tendances en la matière. Celles-ci sont nettes : alors que, dans les années 1990, la moyenne des saisies sur le territoire

français se situait dans des valeurs tournant autour de la tonne, depuis le début de la décennie 2000, cette moyenne dépasse 5 t (figure 1)²².

En parallèle, depuis dix ans également, la hausse des saisies a été couplée à l'augmentation des interpellations d'usagers-revendeurs et de trafiquants locaux. Cela témoigne de l'enracinement du trafic de cocaïne en France. Si, pendant la décennie des années 1990, qui marque l'essor de l'usage de cocaïne en France, les forces de l'ordre interpellaient en moyenne 200 trafiquants locaux et 180 usagers-revendeurs chaque année, à partir de l'année 2000 ce nombre a été multiplié par quatre pour les trafiquants locaux et par plus de trois pour les usagers-revendeurs (figure 2).

Figure 2 - Nombre d'usagers-revendeurs et de trafiquants locaux de cocaïne interpellés entre 1997 et 2011



Les statistiques d'interpellations de l'OCRTIS comprennent également la catégorie des trafiquants internationaux, non pris en compte ici (voir chapitre 6.4)

Source : OSIRIS (OCRTIS)

22. Comme on peut le constater sur le schéma des saisies, leur variabilité d'une année sur l'autre est très grande. Les tendances ne peuvent donc s'apprécier que sur la durée.

TYPOLOGIE DE L'OFFRE DE COCAÏNE

Il existe aujourd'hui trois grands types de réseaux qui assurent la distribution de la cocaïne sur le territoire français :

- des réseaux liés au grand banditisme français et étranger, en général spécialisés dans la vente en gros du produit ;
- des réseaux dits de « cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros, soit dans celle de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Le grand banditisme français et étranger

Si les réseaux liés au grand banditisme sont nécessairement minoritaires en termes quantitatifs, ils sont en revanche décisifs s'agissant de la mise à disposition du produit. Ceux-ci peuvent se subdiviser en deux sous-groupes :

- les trafiquants « hors sol », installés dans les pays de réception de la cocaïne à son entrée en Europe, notamment le sud de l'Espagne, et qui opèrent directement depuis ces pays en vendant de grandes quantités de produit à toutes sortes d'importateurs qui vendront ensuite le produit en France ;
- des grossistes implantés dans un microcosme local ou régional français, qui écoulent le produit obtenu en général auprès des organisations précédemment citées, en direction des réseaux plus ou moins organisés de détaillants.

À la différence des grossistes implantés dans l'Hexagone, les premiers sont directement en contact avec des organisations criminelles européennes, en général

italiennes ou britanniques, ou extra-européennes, comme les cartels colombiens ou mexicains [137]. Ils sont capables d'importer des centaines de kilos de cocaïne (notamment par le transport maritime) et évoluent à l'échelle transnationale par le biais d'implantations en Amérique latine (Venezuela, Brésil), aux Antilles (Guadeloupe, Martinique, République dominicaine) et plus récemment en Afrique de l'Ouest (voir chapitre 2.1).

Les réseaux de « cité »

Au sein des réseaux de trafiquants qui s'approvisionnent à l'étranger, les organisations de cité sont extrêmement présentes grâce à leur expérience accumulée depuis des décennies dans l'importation de résine de cannabis. Ce type d'organisation est très proche du grand banditisme du fait des relations d'affaires qu'elles entretiennent avec lui, et par la porosité qui existe entre les deux milieux : les membres les plus « dynamiques » de ces réseaux pouvant intégrer les sphères les plus élevées du crime organisé, lequel assure depuis quelques années le renouvellement de ses troupes en puisant dans ce vivier humain [154].

Une étude [82] menée entre 2004 et 2005, dans le cadre d'un partenariat entre le dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants), sur des procédures d'interpellation pour usage-revente et trafic de cocaïne, a cherché à dresser une typologie du microtrafic en France. Les réseaux de cité sont catégorisés sous l'appellation « semi-professionnels » et se distinguent des réseaux d'usagers-revendeurs par des motivations exclusivement

mercantiles. Dans l'esprit, ils sont proches de réseaux impliqués dans un banditisme plus sophistiqué et se caractérisent par une dimension ethnique et/ou familiale prononcée. Ces réseaux peuvent opérer aussi bien dans le contexte « urbain » dans lequel ils sont naturellement implantés par leur positionnement géographique (zones périurbaines) que dans un contexte festif (boîtes de nuit, discothèques, free parties).

Depuis quelques années, les services répressifs constatent l'intérêt croissant de ce type d'organisation pour le chlorhydrate de cocaïne. Les changements observés traduisent soit la reconversion de certains trafiquants de cannabis dans le trafic de cocaïne, plus rémunérateur, soit l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles filières à partir de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali) ou des Antilles (République dominicaine, départements français d'outre-mer) [137].

Le constat d'un trafic mêlant cannabis et cocaïne est confirmé par la multiplication d'affaires douanières associant la résine de cannabis et la cocaïne [57] et la visibilité plus grande, dans les différents espaces festifs, d'une offre de cocaïne portée par des dealers provenant du monde des cités [82]. L'émergence de cette nouvelle catégorie de dealers est visible depuis le début des années 2000,

notamment dans les milieux festifs proches du courant musical techno, et plus précisément dans les teknivals et les free parties. Depuis la raréfaction de ces grands rassemblements [185] et le développement de la répression des free parties, il semble que cette offre de cocaïne organisée par des réseaux d'ex-dealers de cannabis reconvertis se déplace en direction de l'espace commercial des boîtes de nuit et des discothèques.

Plusieurs facteurs expliquent l'investissement croissant des réseaux de cité dans la cocaïne : une demande extrêmement dynamique et une rentabilité beaucoup plus grande de ce trafic par rapport à celui de résine de cannabis.

Du côté de la demande, le développement de l'usage de cocaïne dans des milieux populaires (voir chapitre 3.2), desquels ce type d'organisations est proche, du fait de leur enracinement social, soutient cette nouvelle dynamique. Depuis dix ans, la chute des prix du gramme au détail, passés de 150 euros à la fin des années 1990 à 60, voire 50 euros, en facilitant l'accès du produit au sein des couches les plus modestes de la population, a favorisé grandement ce processus. Enfin, les transformations des représentations s'agissant des drogues dites dures dans les cités expliquent encore la diffusion de la cocaïne. Il semble

32

Tableau 1 - Prix d'achat (au détail ou en gros) du gramme de cocaïne et de résine de cannabis (en euros) en 2008 et 2010

	2008		2010	
	Détail	Gros	Détail	Gros
Cocaïne	60,0	28,7	60,0	30,0
Résine de cannabis	5,0	2,2	5,0	2,5

Source : OSIRIS (OCTRIS)

en effet que dans les banlieues marquées à la fin des années 1970 par l'épidémie d'héroïne, les tabous liés à l'usage de substances illicites comme les opiacés et la cocaïne soient en train de s'effondrer et servent l'émergence d'une demande endogène dans les quartiers, alimentant en retour une offre locale de plus en plus structurée.

L'autre grande raison réside aussi dans le niveau de rentabilité beaucoup plus grand de la revente de cocaïne au détail par rapport à celle de la résine de cannabis, qui fait que le trafic est environ dix fois plus lucratif [46]. En effet, chaque gramme de cocaïne vendu au détail permet de dégager, compte tenu des prix pratiqués par les grossistes, une marge d'une trentaine d'euros, contre à peine trois euros pour la résine de cannabis (tableau 1).

Plusieurs indices laissent à penser que ce phénomène de reconversion des dealers est destiné à se renforcer dans les années à venir. Outre les arguments précédents liés à l'accroissement de la demande en France et à la rentabilité du trafic, deux raisons supplémentaires, qui tiennent à la géopolitique de la cocaïne peuvent être avancées. D'une part, les routes empruntées par le trafic international tendent, via l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb, à se confondre avec celles de la résine de cannabis produite au Maroc ; d'autre part, l'émergence en Europe d'une culture massive d'herbe de cannabis vient concurrencer de plus en plus la résine marocaine (dans un contexte où la répression de la production dans le royaume chérifien se renforce) et inciter les importateurs de cette résine à passer à la cocaïne, compte tenu de la chute de la demande [198].

Les réseaux d'usagers-revendeurs transfrontaliers

La troisième grande modalité organisationnelle de vente-diffusion de cocaïne est celle des microtrafics, animés le plus souvent par des usagers-revendeurs. Il s'agit dans un premier temps de financer leur consommation personnelle à moindre coût – le gramme de cocaïne acheté en gros est, en moyenne, deux fois moins onéreux que celui acquis sur le marché de détail. Ils achètent la cocaïne à un grossiste ou à un semi-grossiste. Ils finissent par pérenniser leur « fonction » en constituant des microréseaux comprenant quelques clients. Ce type de réseaux, du fait de leur modalité d'approvisionnement, a permis de mettre en évidence l'importance des phénomènes transfrontaliers dans la configuration du trafic en France. Quand ils n'ont pas sous la main des grossistes implantés à proximité, les usagers-revendeurs n'hésitent pas à franchir les frontières nationales pour s'approvisionner en cocaïne, voire en héroïne, dans les pays jouxtant la France (Belgique, Pays-Bas, Espagne). Il est probable que ce type de réseaux, fondés sur un trafic de fourmis, est majoritaire en France en termes quantitatifs par rapport aux réseaux liés au grand banditisme et aux bandes de dealers professionnalisés et contribue, à son échelle, à la forte disponibilité de la cocaïne sur le territoire français. L'étude menée en 2004-2005 [82] sur les procédures d'interpellations pour usage-revente et trafic de cocaïne a d'ailleurs mis en évidence la relative facilité avec laquelle ce type d'organisations peut se constituer. Ces dernières sont en effet favorisées par la forte présence en Belgique, aux Pays-Bas ou en Espagne de

grossistes et de semi-grossistes bien implantés et familiers des techniques de rabattage des « touristes » de la drogue. En outre, comme pour les réseaux plus professionnalisés, les perspectives de gains rapides et importants encouragent le processus : quelques dizaines de grammes importés chaque mois, écoulés autour d'une petite clientèle, suffisent à assurer plusieurs milliers d'euros de revenu net dans un contexte où beaucoup des usagers-revendeurs interpellés relèvent de situations sociales et professionnelles précaires. Quoi qu'il en soit, ce phénomène des microréseaux transfrontaliers semble en hausse régulière ces dernières années, au vu des interpellations

croissantes et des observations du dispositif TREND [84]. Il semble toucher jusqu'aux régions du territoire français – notamment la Bretagne et le Centre – les plus éloignées des pays de stockage de la cocaïne destinée au marché européen.

2.3

Quel est le produit qui circule ?

Emmanuel Lahaie

Depuis une dizaine d'années en France²³, deux sources d'information permettent de recueillir des données sur la composition des produits illicites en circulation, à partir de l'étude de leur niveau de pureté mais aussi des types de produits de coupe utilisés et retrouvés dans les échantillons.

La première source d'information est issue de l'analyse des saisies effectuées par les services répressifs (douanes, police, gendarmerie). Elle permet d'avoir une représentation globale du trafic, mais il est parfois difficile de savoir précisément à quel niveau de la chaîne de distribution une saisie a eu lieu et donc si le produit est destiné à être coupé ou consommé en l'état. L'exploitation des résultats de ces analyses est réalisée par l'Institut national de police scientifique (INPS).

La deuxième source d'information est issue du dispositif SINTES²⁴ de l'OFDT. Mis en place en 1999, SINTES repose sur le principe de la collecte de produits direc-

tement auprès de l'utilisateur. Ce mode de recueil permet de garantir l'analyse en laboratoire d'échantillons destinés à être consommés par les usagers et qui n'ont plus vocation à être transformés.

CARACTÉRISTIQUES D'UN ÉCHANTILLON DE COCAÏNE

La cocaïne qui circule principalement en France est le chlorhydrate de cocaïne, poudre blanche soluble dans l'eau. La cocaïne basée (communément appelée crack), qui se présente généralement sous la forme de cailloux beiges ou bruns, ne se retrouve quant à elle que dans moins de 1 % des saisies de cocaïne effectuées depuis ces dix dernières années.

Composition et prix

En 2011, lorsque la cocaïne arrive du pays producteur sur le territoire français, sa pureté²⁵ n'est jamais complète. Elle est

23. La première publication des données issues de l'exploitation du fichier STUPS© de l'Institut national de police scientifique (INPS) date de 1995.

24. Système d'identification national des toxiques et des substances.

25. Pureté : teneur ou proportion (en %) de la drogue contenue dans un échantillon.

en effet comprise entre 50 % et 80 % avant même d'être coupée pour la revente. En bout de chaîne, la pureté proposée au consommateur oscille entre 20 % et 30 % pour un prix moyen du gramme de cocaïne de 60 euros [25].

S'agissant du crack, les rares échantillons qui ont pu être collectés et analysés par le dispositif SINTES au cours de l'année 2011 ont une pureté globalement supérieure à la cocaïne sous sa forme de poudre, même si elle varie beaucoup d'un échantillon à l'autre (de 48 % à 72 %). Le prix d'une galette est de l'ordre de 20 euros, pour un poids variant de 50 à 200 mg.

Pureté et produits de coupe

Définition et nature des produits de coupe

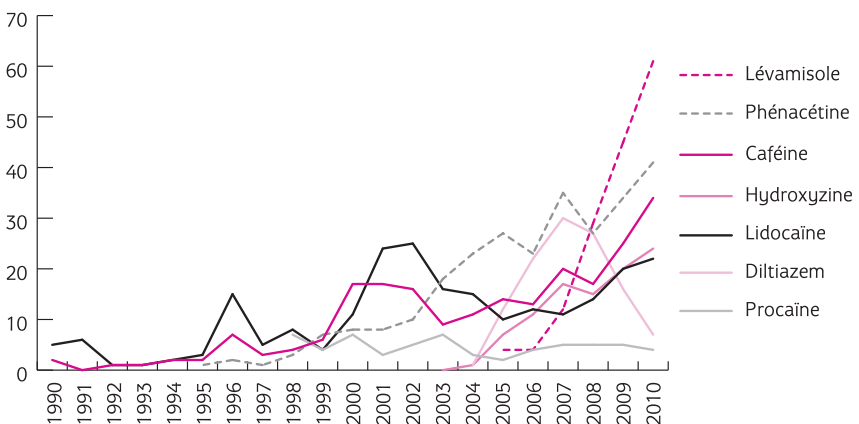
Les produits de coupe sont des substances qui peuvent être pharmacologiquement actives (« adultérants ») ou inertes (« diluants »).

Les adultérants retrouvés dans la cocaïne sont toujours des substances d'origine médicamenteuse. Même s'ils sont (ou bien ont été) tous disponibles dans le commerce légal, leur provenance exacte en tant que produits de coupe de la cocaïne est incertaine (détournements médicamenteux ou substances de contrebande). La liste des adultérants régulièrement identifiés dans la cocaïne approche aujourd'hui la dizaine (figure 1). Un échantillon de cocaïne en contient en moyenne deux ou trois, représentant jusqu'à 50 % de la masse totale de la poudre.

Le reste de la poudre (compris entre 20 % et 40 % de la masse totale) est constitué de diluants comme les sucres (mannitol, lactose et glucose) et d'adjuvants d'origine minérale tels que l'acide borique et les carbonates (sodium, calcium, etc.).

Les mêmes adultérants sont retrouvés, qu'il s'agisse de cocaïne basée ou de forme chlorhydrate.

Figure 1 - Évolution de la présence d'adultérants dans la cocaïne issue des saisies analysées (en %)



Lecture : 35 % des échantillons de cocaïne saisis contiennent de la caféine en 2010.

Source : Base nationale STUPS© (INPS)

Fonctions et perception par les usagers de la pureté et des produits de coupe

Pour les revendeurs, les critères de choix des produits de coupe reposent d'une part sur l'aspect, la taille des particules constituant la poudre, le goût, la couleur, mais aussi sur le prix, la disponibilité et parfois le type d'action pharmacologique attendue.

Lorsqu'il s'agit d'un produit de coupage inerte (sucres), l'objectif est de diluer la cocaïne afin de la rendre plus facilement consommable. Cette dilution est aussi un moyen pour chaque intermédiaire de la chaîne de distribution de garantir ses marges bénéficiaires.

Les adultérants ont, quant à eux, des effets pharmacologiques propres (effet antihypertenseur, antalgique ou anesthésiant local) qui, pour certains d'entre eux, vont combattre un effet secondaire de la cocaïne ou, pour d'autres, vont mimer ou potentialiser (effet excitant) les effets recherchés de la cocaïne.

La perception des usagers quant à la pureté du produit a aussi été explorée. Une enquête, menée via le dispositif SINTES²⁶ en 2006 dans le cadre de son volet « observation » relative à la cocaïne, a permis de coupler des analyses toxicologiques d'échantillons collectés à des entretiens avec les usagers à l'origine de cette collecte. L'objectif de cette étude était triple : documenter la nature et la composition de la cocaïne circulant à un moment donné, vérifier l'état de connais-

sances du contenu de la cocaïne par les usagers (teneur et adjuvants) et déterminer les facteurs influençant le plus leur jugement sur la qualité des produits. Les entretiens, menés auprès de 373 usagers, ont ainsi montré qu'ils étaient nombreux à se tromper dans leur estimation de la teneur de la poudre²⁷ qu'ils venaient de consommer, en particulier lorsque leur produit était de faible ou moyenne teneur. Selon eux, l'estimation de la composition de l'échantillon reposait ainsi essentiellement sur son prix – avec l'idée qu'une cocaïne peu chère est forcément de moins bonne qualité – et sur certaines croyances, comme celle qu'un dealer bien établi a accès à un produit de qualité ou qu'une soi-disant cocaïne « synthétique » serait de moins bonne qualité que la cocaïne d'origine « végétale »²⁸ [69]. Pourtant, ces écarts entre la valeur estimée et celle analysée ont tendance à diminuer lorsque les teneurs sont extrêmes (soit inférieures à 15 %, soit supérieures à 32 %). En ce qui concerne le discernement des usagers quant aux adultérants utilisés, cette enquête montrait également leur incapacité à les repérer et leurs connaissances imparfaites quant à ces substances en général. La part de personnes interrogées dans cette enquête ayant mentionné la présence de l'un d'entre eux (12 %) était d'ailleurs trop faible pour mesurer un lien entre la présence effective de certains adultérants et la qualité estimée de l'échantillon.

26. Le dispositif SINTES est en effet fondé sur un volet « observation » (enquête spécifique annuelle se rapportant à un produit) et un volet « veille » reposant sur des collectes de produits illicites ayant entraîné un effet inhabituel, ou de produits rares ou nouveaux.

27. Dans le cadre des enquêtes d'observation SINTES, il est demandé à l'utilisateur qui cède une partie de l'échantillon qu'il a consommé d'en estimer la pureté avant qu'il ne soit analysé en laboratoire.

28. Près de 60 % des usagers interrogés dans l'enquête SINTES Observation cocaïne de 2006 faisaient la distinction entre une cocaïne d'origine « végétale », supposée de meilleure qualité, et une cocaïne « synthétique », suivant les termes posés dans cette enquête (même si la cocaïne provient toujours de la coca, feuilles du cocaïer, voir chapitre 1).

LES CONSÉQUENCES DE LA VARIABILITÉ DES ÉCHANTILLONS EN CIRCULATION

Consommer une cocaïne plus ou moins dosée ou plus ou moins coupée entraîne des conséquences différentes sur le plan clinique. Pour autant, en dépit de certaines croyances établies comme celle qu'une cocaïne plus « pure » ou plus « coupée » serait nécessairement plus dangereuse, les conséquences sanitaires liées à la consommation d'un produit plus ou moins « fort » ou « pur » sont difficiles à établir.

Un échantillon de plus ou moins grande pureté

Attribuer la responsabilité d'une overdose à la cocaïne à la seule grande pureté de l'échantillon consommé par la victime serait ainsi hasardeux²⁹. Tout d'abord parce que les symptômes d'une intoxication aiguë à la cocaïne sont multiples et non spécifiques de cette substance, mais aussi parce que la gravité des signes dépend également de la consommation associée à d'autres substances et de la vulnérabilité individuelle. C'est pourquoi les médecins cliniciens ont toujours une difficulté à relier le diagnostic à la prise de cocaïne (voir chapitre 6.2). Cette difficulté est d'autant plus éprouvée que l'échantillon supposé responsable de l'intoxication est rarement analysé dans les services d'urgence car pratiquement indisponible.

Un échantillon plus ou moins coupé

Les effets pharmacologiques et la toxicité des adultérants de la cocaïne sont connus pour leur usage propre, dans le cadre d'une utilisation thérapeutique, c'est-à-dire à des doses et pour des voies d'administration bien définies. Mais leur utilisation en tant que produit de coupe de la cocaïne représente une inconnue. La pharmacologie et la toxicité de ces substances n'ont pas été étudiées pour des voies d'administration telles que le sniff ou l'inhalation, voire l'injection pour certaines. La potentialisation des effets résultant de l'association de la majorité de ces molécules (entre elles ou avec la cocaïne) est également très mal connue. Il s'avère pourtant que cela peut représenter un risque accru, comme l'illustre l'association lévamisole (substance antiparasitaire) et cocaïne qui potentialise les risques d'hypertension et d'arythmie [159].

La quantité d'adultérants réellement absorbée lors d'une prise unique est, en général, relativement faible mais, en cas de prises répétées, elle peut atteindre, voire dépasser certaines doses journalières initialement indiquées dans un cadre thérapeutique et donc, par là même, dépasser le seuil de toxicité.

Les complications cliniques sont donc a priori plus susceptibles d'être provoquées par des administrations répétées de ces substances à moyen et à long terme. Cependant, le risque de toxicité à court terme des substances ajoutées à la cocaïne existe.

29. Hors prise en compte du cas particulier des « mules », dont les « ovules » de cocaïne se délitent lors du transport, libérant plusieurs dizaines de grammes dans les intestins.

À titre d'exemple, en France, à la suite de plusieurs hospitalisations d'usagers de cocaïne, la présence commune d'atropine³⁰ dans les échantillons de cocaïne a nécessité une alerte sanitaire en 2005. En effet, entre 2004 et 2005, 27 cas d'intoxications liés à la consommation de cocaïne avaient été répertoriés dans plusieurs régions de France, dont certains avaient nécessité une prise en charge sanitaire. Les analyses de sang des victimes avaient ainsi révélé la présence d'atropine, une substance médicamenteuse particulièrement active même à faible dose. Par la suite, la présence d'atropine dans des échantillons de cocaïne avait été confirmée par les collectes du dispositif SINTES.

Il a également été remarqué que le lévamisole pouvait provoquer une agranulocytose³¹ chez les individus, les rendant extrêmement sensibles aux infections bactériennes. Depuis 2009, en Amérique du Nord, plusieurs cas d'infections cutanées graves [102, 130] après consommation de cocaïne contenant du lévamisole ont ainsi conduit les autorités sanitaires à lancer des campagnes d'alerte et d'information³² [34, 56]. De tels cas n'ont pas encore été recensés en Europe mais la présence de lévamisole est en augmentation dans la cocaïne en circulation (figure 1 et ci-après).

LES ÉVOLUTIONS DEPUIS QUINZE ANS

Les évolutions en matière de prix et de pureté

À partir de la fin des années 1990, la part des saisies de cocaïne fortement dosée (> 70 %) a considérablement baissé, alors que celle des saisies de cocaïne faiblement dosée (< 30 %) a augmenté [57] (figure 2) révélant une baisse générale de la pureté moyenne de la cocaïne en circulation. Cette tendance, brutale entre 1998 et 2001, a repris à partir de 2008.

S'agissant des pratiques de coupe du produit, la tendance est à l'augmentation du nombre des substances associées dans un même échantillon, pouvant aller jusqu'à cinq, voire six. En 2010, 50 % des échantillons saisis contenaient ainsi au moins trois autres substances actives en dehors de la cocaïne, contre 23 % en 2006 [135]. De plus, depuis 2006, la proportion d'échantillons dont la cocaïne est la seule substance active est en nette diminution. Représentant 24 % des saisies en 2006, ces échantillons ne concernent plus que 8 % de la cocaïne saisie en 2010.

En vingt ans, le prix de la cocaïne a fortement chuté. Si, en 1990, le gramme (g) de cocaïne se négociait à 150 euros en moyenne [191], en 2005, il ne valait plus

30. L'atropine est une substance commercialisée principalement pour ses propriétés anti-arythmique et mydriatique (recherche d'une dilatation de la pupille). Elle peut entraîner une accélération du rythme cardiaque, une confusion mentale et des hallucinations, voire un coma avec une dépression respiratoire ou des convulsions.

31. Disparition brutale de polynucléaires neutrophiles, cellules impliquées dans la défense immunitaire.

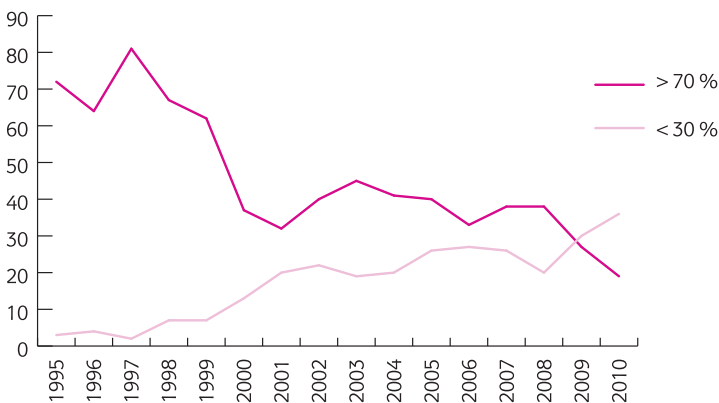
32. « Cocaine cut with animal de-wormer sickens users », KTLA News, 21.6.2011. <http://www.ktla.com/news/landing/ktla-tainted-cocaine,0,3473600.story> [Accédé le 7.12.2011].

que 65 euros une fois proposé au consommateur. Depuis 2006, il est stable, à 60 euros [27, 46]. La quantité achetée est toutefois un des facteurs principaux faisant varier le prix. Le prix moyen du gramme diminue en effet de 65 à 49 euros lorsque la quantité achetée passe de 1 g à plus de 10 g [69]. La qualité supposée, c'est-à-dire perçue par l'acheteur, est également un facteur influençant le prix. Par exemple, le gramme de la cocaïne d'appellation « écaille de poisson », réputée comme étant de qualité supérieure, peut se négocier jusqu'à deux fois le prix d'une cocaïne annoncée comme de qualité standard. Enfin, s'agissant de la qualité réelle, c'est-à-dire mesurée a posteriori en laboratoire, le prix augmente significativement (> 65 euros/g) uniquement pour des poudres de forte pureté (> 35 %). Le prix d'une cocaïne dosée à 30 % ou à 1 % lui, ne diffère pas [27].

Les adultérants retrouvés dans les échantillons de cocaïne depuis 2000

Médicament vétérinaire commercialisé comme antiparasitaire, le lévamisole [54] est apparu comme adultérant en France en 2003. D'abord discrète, cette utilisation s'est largement répandue à partir de 2008. En 2010, 61 % des échantillons de cocaïne saisis contiennent ainsi du lévamisole (figure 1). Cette augmentation, retrouvée dans presque tous les pays de l'Union européenne, a incité l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) à rappeler dans son rapport 2010 les risques d'agranulocytose potentiellement induits par ce produit. Cet adultérant, qui est le plus fréquent, est néanmoins présent en plus faible quantité que d'autres, puisqu'il représente environ 9 % du volume total d'un échantillon moyen de cocaïne en 2010 d'après l'INPS.

Figure 2 - Évolution des proportions des échantillons à teneurs extrêmes en cocaïne saisis entre 1995 et 2010 (tous types de saisies confondus), en %



Lecture : en 2003, la part des saisies dans lesquelles on trouvait une teneur de plus de 70 % était de 45 % et la part des saisies dans lesquelles on trouvait une teneur inférieure à 30 % était de 19 %.

Source : Base nationale STUPS© (INPS)

La phénacétine [141] est, depuis 2005, très fréquemment ajoutée à la cocaïne. Elle est en effet retrouvée dans 41 % des échantillons de cocaïne saisis en 2010. Précurseur du paracétamol, cette molécule a été commercialisée en France jusqu'en 1994 pour ses propriétés antalgiques et antipyrétiques³³. Sa toxicité rénale et son potentiel carcinogène³⁴ ont toutefois eu raison de son autorisation de mise sur le marché. La quantité de phénacétine est extrêmement variable, sa teneur moyenne s'établissant autour de 30 % depuis 2009, c'est-à-dire autant que la cocaïne elle-même.

L'ajout de caféine à la cocaïne, méthode pratiquée depuis au moins 2000, est en augmentation depuis 2003. En 2010, elle est ainsi présente dans 30 % des échantillons de cocaïne saisis.

Le recours à l'hydroxyzine³⁵ est, depuis son premier signalement en 2003, en constante augmentation (présente dans 20 % des échantillons de cocaïne saisis en 2010). En revanche, sa teneur reste relativement modeste par rapport à la phénacétine, puisqu'un échantillon moyen de cocaïne en contient environ 9 %. Des effets indésirables sont rapportés en cas d'utilisation à forte dose : sécheresse de la bouche, cons-

tipation, mydriase³⁶, troubles de l'accommodation³⁷, élévation de la pression intra-oculaire avec risque de glaucome³⁸.

L'utilisation de la lidocaïne, après avoir diminué entre 2002 et 2007, revient depuis 2008 à ses premiers niveaux observés en 2001 et 2002 où elle était présente dans 22 % des échantillons de cocaïne. Elle est commercialisée comme anesthésique local et antiarythmique. Les premiers signes indésirables sont d'ordre neurologique (nervosité, tremblements, voire convulsions), puis cardiaques (augmentation du rythme cardiaque suivie d'une dépression cardio-vasculaire et de troubles du rythme pouvant conduire à un arrêt cardiaque).

Le diltiazem³⁹ et la procaine⁴⁰ sont des substances quant à elles moins employées (< 5 %), même si le premier avait connu un pic d'utilisation en 2007.

Où sont ajoutés ces adjuvants ?

Le lévamisole, l'hydroxyzine et le diltiazem sont ajoutés à la cocaïne dans le pays d'origine, avant l'exportation. En revanche, la phénacétine, la lidocaïne et la procaine sont ajoutées par les grossistes après l'arrivée de la poudre en Europe [57].

Repères méthodologiques :

Base nationale STUPS©, SINTES Veille, SINTES Observation cocaïne

33. Antipyrétique : dont le rôle est de combattre la fièvre.

34. Substance provoquant, aggravant ou sensibilisant l'apparition d'un processus cancéreux.

35. Antihistaminique (de type H1) commercialisé en France et indiqué en cas de manifestations allergiques.

36. Augmentation du diamètre de la pupille (opposé : myosis).

37. L'accommodation est la faculté pour l'œil de modifier sa réfraction pour adapter la netteté à certaines distances grâce au cristallin.

38. Glaucome : pathologie oculaire due à une augmentation de la pression oculaire à l'origine d'une atteinte du nerf optique.

39. Diltiazem : substance commercialisée pour ses propriétés antihypertensives.

40. Procaine : substance commercialisée pour son action d'anesthésique local.

2.4 Taille du marché de la cocaïne en France

Christian Ben Lakhdar⁴¹

Compte tenu du statut illicite des produits, l'estimation de la taille des marchés des drogues se révèle être une entreprise délicate. Les données et informations les concernant étant néanmoins de plus en plus disponibles et fiables, il est possible de réaliser cet exercice. Les résultats seront toutefois considérés avec toute la prudence qui se doit.

La demande de cocaïne en France est en expansion. Entre 2005 et 2010, la prévalence d'usagers dans l'année est passée de 0,6 % à 0,9 % ; elle était de 0,2 % en 2000 [8]. Même si cette prévalence est sans commune mesure avec celle du cannabis ou celle des drogues licites (voir chapitre 3.1), l'économie de la cocaïne en France n'est certainement pas négligeable, étant donné le prix de vente élevé de ce produit. Ce chapitre se propose d'estimer la taille de ce marché en volume et en valeur.

Les estimations de l'envergure des marchés nationaux de substances psychoactives illicites ne sont pas seulement des exercices de méthode. Les résultats fournis

par ces estimations réalisent deux objectifs. D'une part, ils permettent de mieux apprécier la charge économique qui pèse sur le consommateur ; le niveau de consommation d'un usager intensif et le poids financier qui en découle ajoutent très probablement des difficultés sociales à des problèmes sanitaires. D'autre part, l'estimation en valeur de la taille du marché d'une drogue illicite renseigne sur les gains financiers vraisemblablement réalisés par les « offreurs » ; l'activité criminelle ainsi évaluée aide à calibrer les dispositifs de lutte contre les trafics de stupéfiants (lutte contre le blanchiment, saisies des avoirs criminels).

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES UTILISÉES

Les différentes approches

Deux approches sont possibles pour estimer la taille des marchés des drogues illicites.

41. Université catholique de Lille (FLSEG) et laboratoire Lille Économie & management » (UMR CNRS 8179)

La première s'attache à étudier l'offre dudit marché et se fonde soit sur les saisies et le nombre d'interpellations de vendeurs, soit sur des entretiens menés dans le cadre d'enquêtes sociologiques ou ethnographiques auprès de dealers emprisonnés. La fiabilité des estimations résultant de ces méthodes est discutable : saisies et interpellations sont des indicateurs ne pouvant in fine que refléter l'activité policière ; les dealers emprisonnés peuvent avoir tendance à minimiser ou au contraire à exagérer leurs activités passées [31].

La deuxième approche repose sur l'étude de la demande du marché ; la connaissance du nombre de consommateurs et de certains traits de leur comportement de consommation sont a priori mieux connus grâce aux enquêtes épidémiologiques menées en population générale et aux enquêtes sociologiques conduites auprès d'échantillons plus modestes.

Estimation des prévalences et de l'intensité de la consommation

Pour estimer la taille du marché de la cocaïne en France, les prévalences par âge et sexe des personnes déclarant au moins un usage dans l'année seront utilisées, ainsi que les estimations en effectifs qui en découlent. On consultera les enquêtes les plus récentes menées auprès des jeunes et des adultes [8]. Les données concernant la cocaïne, moins abondantes que celles concernant le cannabis, pour lequel la fréquence d'usage des individus ou encore le contexte d'usage (seul, en groupe, etc.) est connu, contraignent à poser quelques

hypothèses de travail. Ces dernières sont établies de façon à obtenir, non pas la plus large ou la plus précise fenêtre d'estimation, mais la moins discutable, sachant que les limites des résultats obtenus seront néanmoins recensées en fin de chapitre.

La carrière d'un consommateur de cocaïne est faite de différentes phases de consommation variant fortement en intensité. Par ailleurs, à l'image de la plupart des produits psychoactifs, il existe de fortes disparités dans les niveaux de consommation en fonction des consommateurs. À défaut de données détaillées sur la fréquence de consommation de l'ensemble des usagers de cocaïne en France, les études publiées conduisent à envisager deux hypothèses pour distinguer des usagers dits « récréatifs » des usagers « intensifs ».

La première consiste à scinder la population usagère de cocaïne (au moins une fois au cours de l'année) entre ceux qui disent avoir déjà eu recours à l'injection au cours de l'année et ceux qui ne l'ont jamais fait. Les premiers seront alors considérés comme des usagers intensifs et les autres comme des usagers récréatifs. La seconde hypothèse distingue les usagers intensifs des usagers récréatifs selon leur déclaration d'avoir, ou non, déjà transformé de la cocaïne en free base au cours de l'année.

À partir de ces hypothèses et des proportions connues dans les enquêtes au niveau international, l'estimation de la population usagère de cocaïne se divise entre 93 % d'usagers récréatifs et 7 % d'usagers intensifs (hypothèse 1) ou entre 88 % et 12 % (hypothèse 2)⁴². Une fois distingués les consommateurs en fonc-

42. Les usagers déclarant avoir « basé » au cours de l'année sont 12 %, ceux déclarant ne pas l'avoir fait sont 85,6 % et ceux ne se prononçant pas sont 2,3 %. Ces deux derniers types d'usagers ont été additionnés.

tion de leur profil de consommation, il convient de savoir quelle quantité de cocaïne consomme tel ou tel type de consommateur. Une récente étude française [164] ainsi que quelques rares travaux issus de la littérature internationale éclairent ce point.

Reynaud-Maurupt et Hoareau [164] étudient la carrière de consommations d'une cinquantaine d'usagers de cocaïne français « cachés » (autrement dit des usagers difficilement accessibles puisque ne fréquentant pas de structures de soin ou n'ayant eu aucun problème judiciaire, généralement insérés socialement et professionnellement). Bien que mettant en évidence de fortes disparités dans les modes de consommation, il ressort, après distinction entre les usagers qui sont dans leur première année de consommation et les plus anciens, que les premiers consommeraient en moyenne 3,7 g de cocaïne par mois, alors que les membres de l'autre groupe, ayant une ancienneté plus longue, consommeraient en moyenne 19 g par mois. On conviendra qu'une consommation moyenne de 3,7 g par mois est assez élevée et peut difficilement qualifier un usage récréatif⁴³. Les données issues de cette enquête serviront à élaborer un scénario « haut » de consommation.

Les informations issues de la littérature internationale se traduisent par des estimations moins élevées : un consommateur récréatif consommerait un peu plus de 1 g de cocaïne par mois, tandis qu'un consommateur intensif en consom-

merait un peu plus de 10 g par mois [107]. Ces niveaux de consommation, confortés par d'autres sources⁴⁴ [48], constitueront un scénario « bas » de consommation.

Estimation des volumes et du prix

La multiplication du nombre d'usagers dans l'année par les grammes de cocaïne qu'ils consommeraient permet de produire une estimation des volumes de cocaïne consommés en France par an. Pour obtenir le chiffre d'affaires réalisé à la vente de détail, il faut multiplier ces volumes estimés par le prix au détail du gramme de cocaïne en France. Les informations sur les prix sont disponibles auprès du réseau TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT et auprès de l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants). Ces deux sources convergent en estimant le prix du gramme de cocaïne vendu au détail autour de 60 euros [26] pour un niveau de pureté moyen de 30 %. C'est ce prix et ce taux de pureté qui seront retenus pour estimer le chiffre d'affaires de la vente de cocaïne en France en 2010.

De ces estimations des volumes de cocaïne vendus au détail, il est possible d'extrapoler ce que peut être le marché de gros. Effectivement, au contraire du cannabis, un indicateur permettant de situer la transaction le long de la chaîne de distribution existe pour la cocaïne : le pourcentage de pureté. L'hypothèse est ici que, au plus haut de la chaîne de distri-

43. On considère généralement qu'un usager récréatif ne consomme que quelques fois dans l'année.

44. Grâce à un remarquable travail de terrain réalisé auprès d'une centaine d'usagers de cocaïne belges, Decorte [48] arrive à la classification suivante : un niveau d'usage faible à moins de 0,5 g par semaine ; un niveau d'usage moyen entre 0,5 et 2,5 g par semaine ; un niveau d'usage élevé à plus de 2,5 g par semaine. Cela rejoint peu ou prou les niveaux de consommation du scénario « bas » utilisé ici.

bution de la cocaïne, c'est-à-dire là où elle est produite, le taux de pureté du produit est de 100 %, autrement dit qu'aucun additif ou adjuvant n'est venu altérer la qualité du produit⁴⁵. Ce niveau de 100 % est toutefois parfaitement théorique puisque, selon les forces de l'ordre, la qualité de la cocaïne entrant sur le territoire national est de 70 % dans les saisies aéroportuaires effectuées [136]. Les deux hypothèses (pureté de 100 % ou 70 %) seront exploitées pour le calcul.

Le prix de gros d'un kilogramme de cocaïne se situe entre 31 000 et 58 000 euros en Europe, selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)⁴⁶. Dans la plupart des cas, le prix de ce kilogramme est plutôt aux alentours de 35 000 euros, et c'est le montant qui sera retenu dans l'estimation du chiffre d'affaires de gros de la cocaïne en France⁴⁷.

ESTIMATION DES QUANTITÉS EN CIRCULATION ET DE LEUR VALEUR MONÉTAIRE

Les résultats sont présentés dans le tableau 1, page suivante. Les trois premières étapes retracent les données utilisées ainsi que les hypothèses posées : une

population usagère de cocaïne de plus de 350 000 individus⁴⁸ (étape 1) qui se divisent, selon deux hypothèses, entre usagers récréatifs et usagers intensifs (étape 2). Ces usagers, en fonction du groupe auquel ils se rattachent (récréatifs/intensifs), ont des comportements de consommation différents les amenant à consommer plus ou moins de grammes de cocaïne par an (étape 3). Ces trois étapes conduisent à produire trois séries d'estimations ; l'une se situant à un niveau bas (scénario bas) et l'autre élevé (scénario haut), encadrant une estimation moyenne (moyenne des moyennes des scénarii).

En France, en 2010, la taille du marché de détail de la cocaïne serait comprise en volume entre 8,4 et 21,7 t, soit une moyenne de 15 t. Ces estimations conduiraient à évaluer le marché de détail de la cocaïne, pour un niveau de pureté moyen de 30 %, à environ 902 millions d'euros (entre 504 et 1 301 millions d'euros).

Si, sur le marché de gros, le taux de pureté est de 70 %, la taille du marché de gros de la cocaïne en France en 2010 peut être évaluée à un peu moins de 6,4 t (entre 3,6 et 9,3 t). Cela représenterait un marché de plus de 225 millions d'euros (entre 125 et 325 millions d'euros) en 2010 en France.

45. Même à la sortie du laboratoire de production, la cocaïne-poudre n'est jamais pure à 100 % du fait de la présence d'acides, de carbonates et d'autres dérivés de pétrole.

46. Voir <http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2011/75/article11>.

47. Ce chiffre permet de prendre en compte la diversité des produits revendus sur le marché français, dont certains proviennent des pays limitrophes. Il ne diffère pas de façon significative du prix de gros de la cocaïne établi par les forces de l'ordre françaises qui est de l'ordre de 30 000 euros.

48. Du fait des estimations de population et des arrondis, il existe un ordre de grandeur de l'estimation de la population usagère de cocaïne dans l'année. L'estimation de 400 000, donnée au chapitre 3.1, ne diffère pas significativement de celle des 351 000 usagers ici utilisée.

Tableau 1 - Résultats des estimations de la taille du marché de détail et de gros de la cocaïne en France, en volume et en valeur en 2010

Étape 1. Population estimée d'usagers dans l'année

350 569

Étape 2. Discrimination usage récréatif/intensif

Hyp. 1		Hyp. 2	
Récréatifs	Intensifs	Récréatifs	Intensifs
326 029	24 540	304 995	45 574

Étape 3. Consommation en grammes par an

Littérature Internationale		Reynaud-Maurupt & Hoareau [164]	
Récréatifs	Intensifs	Récréatifs	Intensifs
12,5 g	127 g	44,4 g	228 g

Estimations en volume (en grammes) du marché de détail

Scénario bas		Moyenne des moyennes des scénarii	Scénario haut	
7 191 925 g	9 600 334 g		20 070 781 g	23 289 005 g
8 396 129 g		15 038 011 g		21 679 893 g

Estimations en valeur (en €) du marché de détail

503 767 761 €	902 280 663 €	1 300 793 565 €
----------------------	----------------------	------------------------

Estimations en volume (en grammes) du marché de gros

Pureté 100 %	2 518 839 g	4 511 403 g	6 503 968 g
Pureté 70%	3 598 341 g	6 444 862 g	9 291 383 g

Estimations en valeur (en €) du marché de gros

Pureté 100 %	88 159 358 €	157 899 116 €	227 638 874 €
Pureté 70 %	125 941 940 €	225 570 166 €	325 198 391 €

Source : Calculs de l'auteur

LIMITES DE L'EXERCICE

Ce travail n'est bien évidemment pas exempt de limites. La première d'entre elles concerne les clés de répartition utilisées pour estimer les usagers récréatifs et les usagers intensifs et leurs niveaux de consommation associés en grammes de cocaïne. Il peut être effectivement avancé que ce n'est pas parce qu'un usager a déjà basé ou a déjà eu recours à l'injection qu'il est de facto dans une phase de consommation intensive de cocaïne.⁴⁹ Néanmoins, les hypothèses utilisées sont relativement prudentes : par exemple, Kilmer et Pacula [107] posent comme hypothèse de travail que 83 % des usagers de cocaïne sont des usagers récréatifs alors que 17 % seraient des usagers intensifs. Ce dernier chiffre est nettement supérieur à la deuxième hypothèse retenue à l'étape 2, qui accorde le poids le plus lourd aux usagers intensifs. De la même façon, certaines études concluent sur des niveaux de consommation bien supérieurs à ceux issus de ce travail. Chen et Kandel [32] montrent, grâce à une enquête menée auprès de 2 349 consommateurs de cocaïne âgés de 12 ans et plus aux États-Unis, que près du tiers (32 %) de leur échantillon sont des usagers dans le mois. Parmi ces derniers, 5,5 % sont des usagers quasi quotidiens. Une autre étude américaine, celle de Fox *et al.* [80], offre un autre éclairage. S'intéressant à 54 anciens consommateurs de cocaïne, ces auteurs classifient l'usage de cocaïne à haute fréquence et basse fréquence à plus ou moins trois jours de consommation par

semaine. En fonction de cette classification, ils aboutissent aux niveaux mensuels suivants : les gros consommateurs auraient consommé près de 24 g par mois, les petits consommateurs auraient eux consommé 6,5 g par mois. Ceci conforte raisonnablement les hypothèses posées dans ce travail puisque les estimations de consommation sont inférieures à ces derniers chiffres.

Une seconde limite porte sur la différence entre cocaïne-poudre et crack. Même si l'une de nos hypothèses se fonde sur le fait que les usagers aient déjà basé ou non, dans la mesure où les enquêtes en population générale ont quelques difficultés à inclure des populations spécifiques, comme celle des usagers de crack, il est légitime de se poser la question de savoir si les estimations réalisées tiennent compte du crack consommé en France. Si la totalité de la population usagère de crack n'était pas prise en compte dans les estimations présentes, ces dernières minimiseraient quelque peu la taille du marché de la cocaïne en France. Si, au contraire, il était possible de considérer que cette population spécifique est comprise dans ces estimations, celles-ci ne sont en rien fragilisées puisqu'il semblerait que les niveaux de consommation de cocaïne-poudre et de crack soient sensiblement les mêmes [157]. Autrement dit, les consommateurs de crack ne viennent pas perturber outre mesure les estimations présentées en ayant des niveaux de consommation plus élevés que ceux des usagers de cocaïne-poudre. Et ce d'autant qu'un usager de cocaïne-poudre peut simultanément consommer du crack.

49. Remarquons que l'inverse est aussi opposable : ce n'est pas parce que certains usagers n'ont jamais eu recours à l'injection ou n'ont jamais basé qu'ils ne se trouvent pas dans une période de consommation intensive de cocaïne.

Une troisième limite concerne le degré de pureté retenu pour la cocaïne vendue au détail, à savoir 30 % en moyenne. Comme le précisent Cadet-Tairou *et al.* [26], le degré de pureté de la cocaïne de rue est très variable. Il est possible d'en trouver à 60 % mais aussi à 0 %. Évrard, Legleye et Cadet-Tairou [69] montrent ainsi, grâce à une collecte de cocaïne réalisée auprès d'usagers en 2006, que près de 8 % des échantillons ne contiennent pas de cocaïne. Étonnamment, cette même proportion se retrouve dans les statistiques américaines, où 9,9 % des transactions de cocaïne-poudre et 8,3 % de celles de crack sont des escroqueries [81]. D'un côté, si la cocaïne vendue au détail a un degré de pureté supérieur à 30 %, les calculs sous-estiment les volumes de cocaïne sur le marché de gros. D'un autre côté, si 8 % à 10 % des transactions de détail de cocaïne sont frauduleuses, mais prises en compte dans notre moyenne de pureté à 30 %, les volumes de cocaïne vendue au détail restent valides, ainsi que le chiffre d'affaires, si l'on considère les escroqueries comme faisant partie du marché.

Il faut tenir compte d'une interrogation supplémentaire. Il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure les volumes consommés ont effectivement été achetés. Cette limite importante à l'estimation du chiffre d'affaires tient au fait que certains usagers peuvent consommer mais ne jamais acheter de produit. Leur

consommation se ferait par les dons de cocaïne qu'ils reçoivent ou les partages sans règlement financier. Ce biais a été minimisé ici par le fait que les expérimentateurs, ceux qui ont le plus souvent recours au don, n'ont pas été pris en compte.

Enfin, compte tenu des microréseaux important de la cocaïne par petites quantités sur le territoire national, les estimations du marché de gros intérieur peuvent être surestimées. Les 5,9 t estimées seraient alors à retrouver au sein d'un volume de cocaïne importé plus largement en Europe qu'exclusivement en France.

Pour toutes ces raisons, il convient donc de considérer ces estimations avec toute la prudence qui se doit.

ÉLÉMENTS INFORMATIFS

La première information majeure issue de ces estimations est que le marché en valeur de la cocaïne de détail est quasi équivalent à celui du cannabis. Tandis que le marché de détail de la cocaïne est estimé à 902 millions d'euros, celui du cannabis était estimé à 832 millions d'euros en 2005⁵⁰. Les estimations de volume n'ont, quant à elle, rien de commun : 6,4 t pour la cocaïne de gros, 208 t pour le cannabis⁵¹ [115]. Pour des niveaux de chiffre d'affaires quasi équivalents, l'importation en volume est nettement moins importante pour la cocaïne que pour le cannabis, donc peut-être moins risquée en termes d'interpella-

50. À titre de comparaison, le chiffre d'affaires TTC de la vente de cigarettes est compris entre 13 et 14 milliards d'euros en 2010.

51. On retient ici le cannabis qui a fait l'objet d'une transaction marchande ; si l'on ajoute l'autoculture et le don de cannabis, le marché atteint 277 tonnes.

tion. Ce dernier point explique probablement pourquoi certains petits dealers de cannabis diversifient leur offre ou se convertissent complètement à l'offre de cocaïne (voir chapitre 2.2) [82].

Une deuxième information que l'on peut retirer de ces estimations concerne l'importance en volume des produits de coupe de la cocaïne. Entre le moment où la cocaïne est importée en Europe (et/ou en France) et le moment où elle est vendue au détail, plus de 9 t de produits de coupe semblent nécessaires. Sur la base des informations fournies au chapitre 2.3, la phénacétine est l'un des principaux produits de coupe utilisés une fois la

cocaïne importée sur le sol européen. Et en 2010, il a été retrouvé dans 41 % des échantillons de cocaïne saisis. Sa teneur moyenne par échantillon a été évaluée à 30 %. Selon un simple calcul, ce serait ainsi un peu plus de 1,8 t de phénacétine qui serait nécessaire uniquement pour le marché français de la cocaïne.

Repères méthodologiques

Baromètre santé, Étude « Usagers cachés de cocaïne », TREND, SINTES Veille, SINTES Observation cocaïne